

### **Interpellation de Mme Fraiteur : Le suivi du réaménagement de la place de Saint-Job et de ses alentours.**

**Mme Fraiteur** rappelle que le Collège a signé une convention avec la Région bruxelloise visant à financer une étude d'intégration architecturale, urbanistique et paysagère consacrée au réaménagement de la place de Saint-Job et de ses alentours.

M. l'Echevin des Travaux et de la Mobilité a signalé, lors d'une intervention de Mme Fraiteur lors de la séance du Conseil communal du 22 octobre dernier, que le bureau d'études serait désigné en décembre 2020 et que les travaux débuteraient en janvier 2021.

Le bureau d'études choisi devrait proposer trois scénarios de réaménagement, qui feront l'objet d'une consultation auprès des riverains, commerçants et associations. Par la suite, une enquête publique devra être effectuée, avant que le permis ne soit délivré.

Le bureau d'études a-t-il bien été désigné fin décembre comme prévu ? Quels sont les critères retenus pour le choix des candidats ? Plusieurs candidats se sont-ils présentés ? Dans quel délai le bureau d'études est-il censé remettre ses trois scénarios ? À quel moment et selon quelles modalités la consultation de la population sera-t-elle opérée ?

Selon Mme Fraiteur, il faut réduire la cassure causée par le chemin de fer entre la place et ses rues avoisinantes. Vu qu'il convient d'encourager les piétons et les cyclistes afin de réduire la pression automobile, le Collège ne pourrait-il pas aménager des passerelles destinées aux piétons et cyclistes, ou installer une dalle traversant la ligne de chemin de fer, analogue à celle de Louvain-la-Neuve ?

**M. Cools** ne partage pas l'empressement de Mme Fraiteur face à la perspective d'une rénovation de la place de Saint-Job. Les commerçants de cette place ne sont certainement pas empressés non plus, car ils n'ont aucune envie de voir ce quartier éventré juste après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire.

M. Cools est aussi surpris par les considérations de Mme Fraiteur sur le chemin de fer. Il réitère à cet égard sa question au Collège du 22 octobre dernier à propos de la demande de permis introduite par Infrabel pour la démolition du pont, qui s'avère particulièrement dangereux et sur lequel la circulation des poids lourds est interdite.

La cohérence du phasage des travaux exige que la construction d'un nouveau pont constitue une priorité par rapport à la rénovation de la place de Saint-Job et de ses environs.

De plus, M. Cools invite le Collège à mettre en place une authentique participation citoyenne. Vu que celle-ci requiert des réunions en présentiel, il faudra attendre une amélioration significative de la situation sanitaire pour lancer le processus.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que parmi les 8 bureaux d'études s'étant portés candidats, le Collège a opté pour le bureau Arter, vu ses performances sur des critères tels que le prix, la méthodologie, l'élaboration de l'étude, la composition de l'équipe.

La place de Saint-Job n'est pas vouée à servir exclusivement de parking à ciel ouvert. Il faut donc concilier la nécessité du stationnement avec le souci de préserver la convivialité, de veiller à la sécurité des piétons et cyclistes, de réserver une place suffisante aux transports publics, de verdurer la place... Tous ces aspects seront examinés par le bureau d'études dans le cadre de son analyse, dont un volet important intégrera les conclusions d'une intense participation citoyenne.

Le processus comportera 7 étapes qui déboucheront chacune sur une participation citoyenne.

La première étape inclura un relevé des données topographiques, les phases ultérieures prévoient l'étude et la définition de l'avant-projet, au cours desquelles une consultation sera organisée via une enquête publique, ainsi qu'un atelier en plein air et deux ateliers spécifiques avec les commerçants.

Il y aura aussi des permanences, des stands organisés sur site à intervalles réguliers, par exemple pendant le marché du lundi matin, afin de prendre le pouls des citoyens.

Le Collège veillera à assurer un équilibre entre activités présentiels et consultations en ligne, en privilégiant autant que possible le mode présentiel si le contexte sanitaire le permet.

Pour ce qui concerne le projet relatif au pont de l'avenue Jean et Pierre Carsoel, dont les travaux devraient débuter en 2023, une demande de permis sera normalement déposée par Infrabel dans le courant du mois d'avril. L'administration communale est encore en contact avec la STIB et les opérateurs ferroviaires pour régler certaines modalités avant le dépôt de la demande de permis.

Le nouveau pont consistera en une dalle de 40 m de large (par rapport aux 6 m de large du pont actuel), qui rendra plus confortables les cheminements piétons et cyclables et comprendra des rampes d'accès vers les quais des trains.

L'installation de cette dalle pose néanmoins des difficultés à Infrabel, dans la mesure où elle transforme le pont en un tunnel soumis à toute une série de contraintes légales visant à garantir la sécurité ferroviaire.